

En ce qui concerne les méthodes de règlement, depuis 1935 la proportion de grèves et lockouts réglés par médiation augmente considérablement; jusqu'à cette époque environ la moitié des différends étaient réglés par négociations directes. En 1941, 24 pour cent des différends prennent fin à la suite de l'intervention des ministères fédéral ou provinciaux du Travail, 14 p.c. par renvoi aux tribunaux institués en vertu de la loi sur l'arbitrage des conflits de travail ou par les commissions d'enquête sur les différends industriels instituées en conformité des stipulations de C.P. 4020 (6 juin 1941), 3 p.c. par l'arbitrage, 29 p.c. par négociations, 23 p.c. par le retour des travailleurs au travail et 6 p.c. par le remplacement des grévistes.

## Section 8.—Salaires et gains

### Sous-section 1.—Salaires et heures de travail de diverses catégories d'ouvriers au Canada\*

Les statistiques des salaires et des heures de travail sont recueillies depuis quelques années par le Ministère fédéral du Travail. Elles sont publiées dans une série de suppléments de la *Gazette du Travail* dont le premier date de mars 1921. Les dossiers sur lesquelles reposent ces statistiques remontent dans la plupart des cas à l'année 1901. Les nombres-indices sont calculés de façon à tracer le mouvement général des salaires. Les séries publiées jusqu'en 1940 sont basées sur les taux de 1913 fixés à 100. Une nouvelle série, correspondant au nouvel indice du coût de la vie basé sur 1935-39 (à 100), a été calculée sur la même base. Elle contient quatre industries additionnelles. Elle a été publiée dans le supplément de la *Gazette du Travail* du mois d'avril 1941. Les tableaux qui suivent donnent les chiffres de 10 des 13 groupes d'occupations à compter de 1929 jusqu'à 1941. Un tableau complet des nombres-indices accompagné de détails sur la méthode de le calculer paraît dans le rapport annuel intitulé "Salaires et Heures de travail au Canada", publié par le Ministère du Travail. Les statistiques établies d'après la nouvelle base ont d'abord été publiées dans l'Annuaire du Canada de 1941, p. 711; des révisions ayant été faites dans les séries des opérations forestières et des scieries qui ont eu leurs répercussions sur la moyenne générale, les chiffres sont donnés de nouveau dans le tableau 25. L'indice moyen général comprend 3 groupes qui ne figurent pas au tableau 25; les chiffres de ces trois groupes remontent pour les navires à vapeur à 1901, pour les buanderies, à 1913, et pour les employés de téléphone, à 1920.

De 1930 à 1933, la diminution des salaires est générale; en 1934 cependant plusieurs groupes accusent des augmentations; ces augmentations sont générales chaque année depuis cette époque, variant en moyenne de 3 p.c. en 1940 à 10 p.c. en 1941. Certaines des augmentations de 1940 et plusieurs de celles de 1941 prennent la forme d'indemnités de vie chère qui doivent être ajustées de temps à autre d'après les nombres-indices officiels du coût de la vie.

Le graphique qui suit fait voir le degré de relation entre les salaires de 1941 et ceux de 1929, année-cime de la période de prospérité. L'indice du coût de la vie est plus élevé en 1929 qu'en 1941 (voir tableau 9, chapitre des Prix, p. 747), mais on verra d'après le tableau 25 que les salaires en espèces sont plus élevés en 1941 dans tous les métiers sauf ceux du bâtiment. En termes de revenus effectifs, i.e. puissance d'achat, l'ouvrier est donc en meilleure posture qu'il l'était au plus haut de la période de prospérité.

\* On peut obtenir une étude détaillée sur les salaires et les heures de travail au Canada du Ministère du Travail à Ottawa. Voir pp. 795-805 de l'Annuaire de 1927-28 un article intitulé "Statistiques des salaires basées sur le recensement de 1921", et pp. 809-811 de l'Annuaire de 1933, un article intitulé "Gains au cours de l'année du recensement 1931".